



Contrôle routier test thc

Par **Ryoluni**, le **01/02/2022** à **21:45**

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'un dépistage THC. Cependant après près de 30min d'attentes, Le dépistage était invalide. L'agent m'a redonné mes papiers et m'a laissé repartir avec mon véhicule et ne m'a pas fait d'autre dépistage.

Mais l'agent m'a dit "si jamais c'est positif vous le saurez !".

Un dépistage ne saurait devenir d'un coup "positif" mais si jamais le test serait redevenu "positif" entre temps, et qu'il affiche un résultat (je suis fumeur occasionnel) , est ce que je risque des poursuites sur la base de ce seul dépistage à la base défectueux d'après l'agent ? Dois je me préparer à être convoqué, à recevoir quelque chose malgré tout ? Merci pour vos réponse ça fait qq temps je n'ai pas de nouvelles et je crains notamment pour mon futur travail, et pour les poursuites. Vos réponses me seront fort utile.

Merci de vos réponses